

RÉSULTATS D'ENQUÊTE

RÉPERCUSSIONS DE LA CRISE DU CORONAVIRUS SUR LE SECTEUR DE LA PLANIFICATION

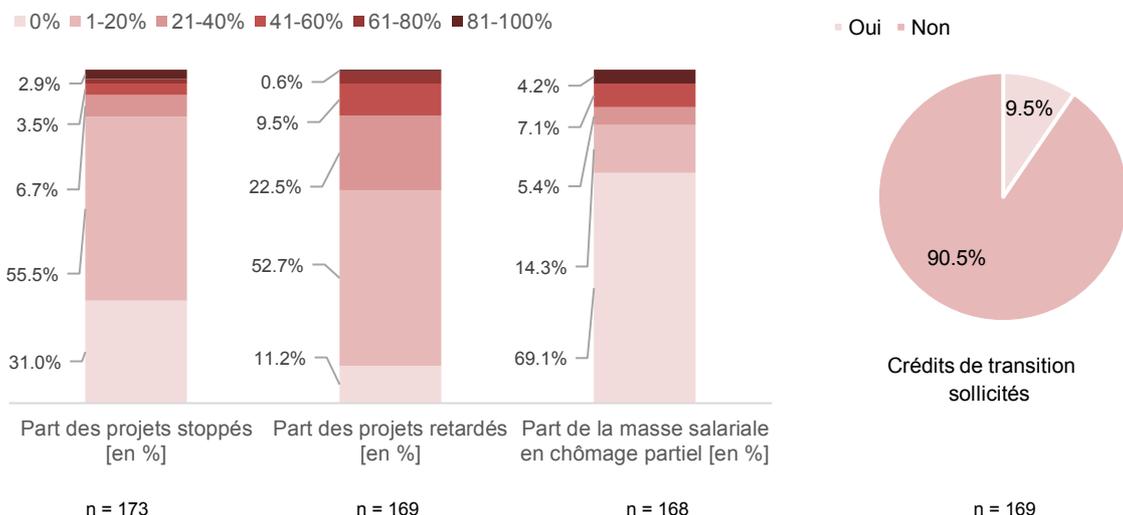
Laurens Abu-Talib, 7 avril 2020

Résumé

Entre les 2 et 6 avril, l'USIC a mené auprès de ses bureaux membres une première enquête visant à déterminer la répercussion de la crise du coronavirus sur les projets et les entreprises. Près de la moitié des membres USIC ont répondu à cette enquête, avec un taux de participation de 48 %. La crise du coronavirus a laissé des traces évidentes. Au moins 70 % des personnes interrogées ont enregistré des mises à l'arrêt de projets ou des retards dans les délais. Quelque 30 % d'entre elles ont d'ores et déjà déposé une demande de chômage partiel et un peu moins de 10 % ont sollicité des crédits de transition. Les explications données en ce qui concerne le chômage partiel relèvent principalement de la prévention, mais également de la situation financière et de l'appartenance à la Suisse latine. Le recours aux crédits de transition est surtout imputable à des arrêts et des reports de projets, mais aussi à l'introduction du chômage partiel. Les plus grands défis évoqués résident dans les domaines du télétravail à domicile et de la planification du personnel. Les membres sont satisfaits de la façon dont l'USIC a géré la crise jusqu'ici. Ils attendent que des mesures soient prises à l'égard des membres et des maîtres d'ouvrage, ainsi qu'à l'échelon politique.

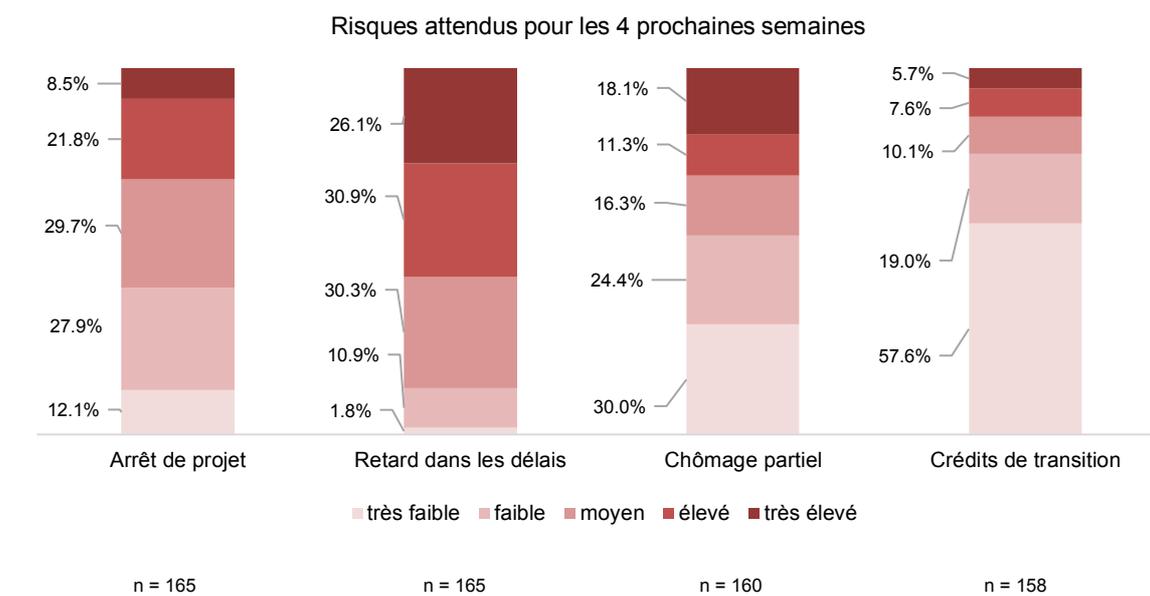
Répercussions de la crise du coronavirus sur le secteur de la planification

Deux semaines déjà après le décret de situation extraordinaire, cette dernière s'avère avoir une incidence considérable sur les projets des membres USIC. Ainsi, 69 % des participants à l'enquête ont fait état de mises à l'arrêt de projets, et près de 89 % ont connu des retards dans les délais. Alors que 3,5 % des personnes sondées ont stoppé plus de 60 % des projets, 9,5 % d'entre elles ont enregistré, dans une mesure identique, des retards dans les délais. Enfin, plus de la moitié ont rencontré des interruptions (55,5 %) et des retards dans les délais (52,7 %) pour au moins 1 à 20 % de leurs projets. La crise a également laissé des traces non négligeables au sein des entreprises, même si l'impact est en l'occurrence moindre par comparaison à la situation des projets. Environ 31 % des membres interrogés ont à ce jour déposé une demande de chômage partiel, dont 4,2 % pour plus de 80 % de leurs effectifs de personnel. Au total, 9,5 % ont fait appel à un crédit de transition.



Evaluation de la situation future

L'évaluation de la situation pour les quatre prochaines semaines reflète pour l'essentiel la situation actuelle, où les retards dans les délais affichent la probabilité la plus élevée et les sollicitations de crédits de transition la probabilité la plus faible. 30,3 % des participants à l'enquête s'attendent, avec une forte à très forte probabilité, à d'autres mises à l'arrêt de projets, 57 % à des retards dans les délais, 29,4 % à une demande de chômage partiel et 13,3 % à une sollicitation de crédits de transition.



Analyse des causes

L'introduction du chômage partiel semble essentiellement être demandée à titre préventif et, dans une moindre mesure, pour des raisons financières ou régionales. Ainsi, la probabilité d'introduire le chômage partiel, la prévision d'un emprunt et le préjudice d'une appartenance à la Suisse latine sont-ils respectivement de 63 %, 34 % et 27 % plus élevés dans la perspective la plus pessimiste. Le fait qu'une entreprise ait déjà contracté des crédits de transition dépend par conséquent avant tout d'interruptions de projets et de retards dans les projets déjà effectifs. La probabilité d'occurrence d'un emprunt s'accroît de 10 % pour chacun de ces deux postes. L'influence du chômage partiel déjà mis en place est presque deux fois plus importante (17 %), mais reste moins significative.

EFFETS MARGINAUX MOYENS DE LA RÉGRESSION LOGISTIQUE

Exemple de lecture: En cas d'interruption de projet, la probabilité moyenne d'un emprunt est – en admettant des conditions sinon semblables – supérieure de 10,3 % à sa valeur en cas de non-interruption de projet.

	INTRODUCTION DU CHÔMAGE PARTIEL	EMPRUNT
<i>INTERRUPTION DU PROJET (OUI)</i>		10.3% (0.0%) ***
<i>RETARD DANS LE PROJET (OUI)</i>		10.0% (0.0%) ***
<i>INTRODUCTION DU CHÔMAGE PARTIEL (OUI)</i>		17% (0.5%) **
<i>PRÉVISION DE CHÔMAGE PARTIEL (PESSIMISTE)</i>	63% (0.0%) ***	
<i>PRÉVISION D'EMPRUNT (PESSIMISTE)</i>	34% (3.5%) *	
<i>APPARTENANCE À LA SUISSE LATINE</i>	27% (2.3%) *	
Seuil de signification: ***: ≤ 1%; **: ≤ 5%; *: ≤ 10%.	n = 162	n = 162
	Pseudo-R ² = 0.52	Pseudo-R ² = 0.46

Défis les plus urgents pour les planificateurs dans la crise

Les plus grands défis auxquels sont confrontés les planificateurs résident apparemment dans les domaines du télétravail à domicile et de la planification du personnel. Le télétravail engendrerait ainsi une augmentation des coûts de transaction en termes de communication et d'encadrement, ainsi qu'une réduction de la productivité. La planification du personnel est compliquée par des absences de courte durée pour des raisons d'appartenance à des groupes à risque, de garde d'enfants et de service militaire, et par l'incertitude qui règne quant à la charge future de travail à prévoir. Au titre des autres défis souvent évoqués figurent le manque de disponibilité des autorités, la moralité de paiement des maîtres d'ouvrage, l'observation des règles d'hygiène sur les chantiers et les retards dus à des pénuries d'approvisionnement.

Attentes des planificateurs vis-à-vis de l'association

Dans l'ensemble, les membres semblent très satisfaits de la façon dont l'association a géré la crise jusqu'ici. Les mesures attendues peuvent être réparties selon qu'elles visent les membres, les maîtres d'ouvrage ou les milieux politiques. En ce qui concerne les membres – outre la transmission proactive d'informations et la réalisation d'enquêtes conjoncturelles –, les attentes vont dans le sens d'un soutien lors de formalités relatives au chômage partiel et aux emprunts, modèles de lettres compris, et de la création d'un pool de personnel. Concernant les maîtres d'ouvrage, il s'agit de veiller à la poursuite des projets, au règlement rapide des factures et, dans le cas des maîtres d'ouvrage publics, à l'avancement de projets planifiés et à la simplification des procédures d'adjudication. A l'échelon politique enfin, il convient de tout mettre en œuvre pour empêcher les fermetures de chantiers, étendre la possibilité de chômage partiel et, de manière générale, mettre fin au «lockdown».